

« Mon fils n'est pas dans les clous de l'école »

Avant de lire

Dans le cadre de notre série élections, nous donnons la parole à des « personnes ordinaires », celles qu'on n'entend pas ou peu et tentent de s'en sortir sans faire de bruit. Leur histoire mérite pourtant d'être racontée car elles symbolisent aussi des dysfonctionnements de notre société ou des thématiques qui méritent de trouver une place dans les programmes politiques. Aujourd'hui, c'est au tour de Véronique. Cette maman solo donne cours à son fils à la maison pour lui éviter l'enseignement spécialisé. Et s'interroge sur la volonté politique d'inclure dans l'enseignement ordinaire les enfants qualifiés de « différents ».

Le portrait

Entre Léon et l'école, c'est une histoire de rejet mutuel. Entre Léon et Véronique, c'est bien plus qu'une histoire d'école à la maison.

● Pascale SERRET

Un autre enfant réclamerait un smartphone ou une tablette.

Pas Léon. A 11 ans, ce qu'il rappelle fébrilement à sa maman, c'est qu'« on » a oublié d'aller chercher ce livre sur la Rome d'Auguste, du *National Geographic*. Véronique sourit : l'archéologie, la superpasse de son gamin depuis la maternelle.

« *Son dada, ce sont les musées. Et puis les sciences, les animaux, la nature* », énumère Véronique. « *Il est ouvert à tout. Mais il n'est pas dans les clous. Pas sur les rails de l'école. Pour lui, c'est l'enfermement et la promesse. Il ne supporte pas.* » Et l'école le lui rend bien.

« HP » en maternelle

Sa maman est convoquée une première fois par le PMS en maternelle. Un test QI. « *On lui attribue l'étiquette HP (haut potentiel). On dit "zèbre" aussi. C'est très connoté, très élitiste.* »

Ce que Véronique voit surtout, c'est que son gamin développe un profond dégoût de l'école. Léon a besoin de bouger sans cesse. Il est hypersensible, hermétique à la logique, aux maths, répond n'importe quoi sur ses feuilles pour s'en débarrasser, se déconcentre. Les injustices le révulsent. Il est anxieux, tracassé par le tintouin de notre société.

Par contre, il est doté d'une mémoire phénoménale et il observe toute chose avec une précision et une intensité qui stupéfient sa mère. « *En plus, il est très à l'aise avec l'expression orale. Il a un vocabulaire que certains adultes n'ont pas.* » Pas de bol : ça fait de lui une cible privilégiée des copains, en classe.

« Autiste » en primaire

En primaire, nouvelle convocation du PMS. Cette fois, on parle de « troubles envahissants du développement ».

« *Ça veut dire autiste. On lui plaque ce diagnostic après deux entretiens. Et on suggère l'enseignement spécialisé. Je tombe des nues. Il est particulier, oui. De là à l'envoyer dans le spécial...* »

Véronique a des doutes sur

« Il lui faut le même bagage scolaire que les autres s'il remonte dans le train. »

l'autisme de son petit. « *Et on parle maintenant de "traits autistiques". Bref, ça part un peu dans tous les sens.* »

Elle va quand même visiter une école spécialisée d'un bon niveau. « *Moi, j'ai vu une classe ghetto où l'on avait rassemblé plusieurs handicaps. Un enfant se balançait en regardant dans le vide, un autre lisait le dictionnaire toute la journée... Comment*

Léon aurait-il vécu ça ? »

Elle tente une école (non subventionnée) à pédagogie alternative. Il y fait sa 3^e primaire. Elle n'a pas les moyens de poursuivre (6 000 € par an). Et le résultat au bout d'un an ne la convainc pas vraiment.

Reste l'école à la maison, avec le programme d'enseignement à distance de la Communauté française. Résultat ? « *Pas facile. Il est très dur avec lui-même. Mais il réussit les*

tests. Il lui faut le même bagage scolaire que les autres s'il remonte dans le train. »

La débrouille en solo

Par contre, Véronique a dû choisir entre la recherche d'un travail et l'école à domicile. Léon a perdu son papa tout petit. Il bénéficie d'une pension d'orphelin. Pas bien lourde, mais non cumulable avec les allocations de chômage de sa maman. Qui y a re-

noncé pour vivre avec la pension de Léon et une aide du CPAS. La mini-cellule familiale se retrouve sous le seuil de pauvreté. « *On se débrouille* », évacue Véro. La maman solo rêve d'un coup de main. Pas forcément de l'argent. Mais soyons fous : un prof un jour par semaine ? Un demi-jour ? Mini-subsidie pour minuscule école ? ■

Duchateau
EdA - Ja

Les revendications



Une école inclusive pour les enfants en difficulté



Des rythmes scolaires (journée, vacances) revus



Une revalorisation salariale pour les enseignants



Des groupes d'enfants plus restreints

Le décryptage

S'il fallait conjuguer le verbe « inclure »

L'enseignement inclusif, contestable. Dans l'enseignement d'accompagnement ordinaire, c'est celui qui fait avancer les enfants sans les exclure. Voilà qui paraît peu proposé. Dans l'enseignement ordinaire, Véronique s'est simplement vu déjà ça, mais ça fait court et c'était insuffisant pour l'en-

fant.

Que met-on en place chez nous pour placer tous les enfants sur un pied d'égalité, y compris ceux qu'on oriente (parfois trop vite ?) vers l'enseignement spécialisé ?

1) Le décret En 2009, le décret Intégration visait le rapprochement de l'enseignement ordinaire et de l'enseignement spécialisé. Selon ses besoins, un enfant peut être intégré de façon permanente dans l'ordinaire, ou seulement pour une partie des cours, seulement pour une partie de l'année, etc. C'est du cas par cas : la réflexion est menée entre les parents, l'école ordinaire et le centre PMS.

2) Le Pass Inclusion Les enfants qui présentent des troubles d'apprentissage attestés (haut potentiel, autis-

tes avec syndrome d'Asperger, dyslexiques, dyspraxiques, dyscalculiques, etc.) peuvent entrer dans le processus Pass Inclusion conçu pour eux (mais non contraignant pour un établissement). Il se définit lui aussi par une approche au cas par cas des besoins de l'enfant, un accompagnement éventuel et des aménagements raisonnables.

3) Les aménagements raisonnables Quelle que soit la différence vécue par un enfant à un moment donné de sa scolarité (primo-arrivants, situation de handicap, difficultés familiales, sociales), l'intégration ou la réintégration des enfants de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire est prévue par le biais no-

tamment des « aménagements raisonnables », obligatoires pour les établissements, s'ils restent... raisonnables. Ils sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de ces élèves : les aménagements peuvent être matériels, pédagogiques, etc.

4) Les rythmes scolaires ? Le Pacte d'excellence envisage de les adapter. Casse-tête. On n'y est pas encore.

5) Les salaires Pour la revalorisation des salaires des enseignants, les syndicats sont d'accord à 100 % : ils l'ont redit en front commun il y a un mois, devant le siège du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les salaires n'ont plus été revus depuis 2012. ■

Au programme des partis

« Favoriser l'inclusion ou le maintien dans l'enseignement ordinaire d'élèves à besoins spécifiques en donnant aux écoles des ressources complémentaires ; recentrer l'enseignement spécialisé sur les élèves ayant des troubles importants »



« Permettre des apprentissages plus personnalisés, la remédiation individuelle d'élèves en difficultés d'apprentissage, notamment par la présence régulière de deux enseignants par classe, le recours à des outils numériques et à des formes de collaboration entre élèves ; apporter un meilleur suivi des élèves au travers d'un enseignement davantage différencié ; assurer une détection précoce des problèmes et lacunes dans l'apprentissage. »

« Nous réduisons la taille des classes. Jusqu'en deuxième primaire, nous voulons des classes de quinze enfants maximum. Dans les années suivantes, nous voulons au maximum vingt élèves par classe. Nous formons les enseignants à repérer les difficultés d'apprentissage et à soutenir les élèves en classe. »



« Écolo souhaite inciter davantage encore les écoles ordinaires et spécialisées à s'allier pour traiter ensemble l'accueil des enfants différents, dans une logique d'intégration tout au long du parcours scolaire » et veut « renforcer la formation des enseignant.e.s favorisant le recours à des pédagogies actives inclusives et des pratiques collaboratives. »



« Renforcer l'intégration d'élèves relevant de l'enseignement spécialisé et d'inclusion d'élèves dont la situation nécessite des aménagements matériels, organisationnels, pédagogiques. Tendre à ce que tous les élèves relevant du type 8 (troubles de l'apprentissage) soient systématiquement inclus dans l'enseignement ordinaire. »



« Former tous les intervenants de l'enfance et les professionnels de santé aux différents types de handicap ; la scolarisation pour tous les enfants avec handicap via un renforcement de l'inclusion ordinaire et de la formation spécifique, continue et obligatoire pour les enseignants du spécialisé ; améliorer la prise en charge (assurance obligatoire) des frais de logopédie pour les enfants atteints de troubles autistiques et pour les personnes sourdes et malentendantes. »



« La Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle capital à jouer tant dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire afin de le rendre plus inclusif ; »



« Inclure un volet "handicap" (y compris les troubles de l'apprentissage et les troubles du comportement) dans la formation initiale du personnel enseignant ; faire appliquer le décret relatif aux aménagements raisonnables et accompagner le processus de mise en accessibilité des écoles ; renforcer les dispositifs d'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire et proposer un enseignement adapté à chaque élève. Alors que l'enseignement est un droit fondamental pour tous, les élèves différents sont encore aujourd'hui trop vite exclus de l'enseignement ordinaire pour être orientés vers l'enseignement spécialisé. »